

# Mairie de LAZER



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 février 2023 18H30

Président de séance : Serge MAOUI, Maire

Secrétaire de séance : Lucienne BOQUILLON conseiller municipal

Secrétaire auxiliaire : Laurence CLIER, secrétaire de mairie

Membres Présents : Mmes BOQUILLON Lucienne -DIEGO Sandrine-BERTRAND-ROUX Julie -Patricia MORHET-RICHAUD - Mrs -COUDOURET Jean-Paul - GUIEU André -IMBARD Jérémy- Sylvain VELLAS

Absent : Dimitri BAJARD – André TAXIL

Date de convocation / 16/02/2023

Séance ouverte à 18h30-levée à 20H00

### L'ordre du jour

- Vote Compte de Gestion 2022
- Vote Compte Administratif 2022
- Affectation des résultats 2023
- Avenants Hangar
- Subvention Fonds Verts
- Contrat maintenance station pompage
- Convention SDIS 05
- Questions diverses

### 2023-001 Approbation du Compte de Gestion du

Budget principal exercice 2022 Votants : 9 - Suffrages exprimés : 9 (9 voix pour)

Considérant que les recettes et les dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

- **Approuve** le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 2023/002

Approbation du Compte Administratif 2022 Votants : 8 - Suffrages exprimés : 8 (8 voix pour)

Considérant que Monsieur GUIEU André, 1<sup>er</sup> Adjoint a été élu pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs

- Approuve » les comptes administratifs 2022
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrêté les résultats de clôture 2021 comme suit :

BUDGET GENERAL	Fonctionnement	Investissement	Reste à réaliser
Recettes Nettes	503 043.23 €	182 112.14 €	
Dépenses Nettes	352 636.87 €	173 348.75 €	455 049.66 €
<b>Résultat Exercice 2022</b>	<b>150 406.36 €</b>	<b>8 763.39 €</b>	<b>- 455 049.66 €</b>
Résultat reporté 2021	417 822.95 €	59 821.94 €	
<b>Résultat de Clôture 2022</b>	<b>568 229.31 €</b>	<b>68 585.33 €</b>	

### 2023/003

Affectation des résultats 2022 BP 2023 Votants : 9 - Suffrages exprimés : 9 (9 voix pour)

- Un excédent d'exploitation à affecter de : 568 229.31 €
- Un excédent d'investissement de : 68 585.33 €
- Un solde reste à réaliser en dépense d'investissement : 455 049.66 €

- Un besoin de financement de 386 464.33 €
- **Affectation en réserve d'investissement (R1068) : 386 464.33 €**
- **Report en fonctionnement (R002) : 181 764.98 €**

#### 2023/004

##### Approbation du Compte de Gestion

**Du Budget EAU exercice 2022** Votants : 9 - Suffrages exprimés : 9 (9 voix pour)

Considérant que les recettes et les dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

- **Approuve** le Compte de Gestion EAU dressé pour l'exercice 2022 par le receveur municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### 2023-005

**Approbation du Compte Administratif EAU 2022** Votants : 8 - Suffrages exprimés : 8 (8 voix pour)

- **Approuve le compte administratif EAU 2022**
- **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser**
- **Arrêté les résultats de clôture 2021 comme suit :**

<b>BUDGET EAU</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Reste à réaliser</b>
Recettes Nettes	70 512.60 €	33 283.00 €	
Dépenses Nettes	63 802.61 €	23 859.40 €	62 532.00 €
<b>Résultat Exercice 2022</b>	<b>6 709.99 €</b>	<b>9 423.60 €</b>	
Résultat reporté 2021	111 632.82 €	120 888.74 €	
<b>Résultat de Clôture 2023</b>	<b>118 342.81 €</b>	<b>130 312.34 €</b>	

#### 2023/006

##### Affectation des résultats 2022

**Budget EAU** Votants : 9 - Suffrages exprimés : 9 (9 voix pour)

- Un excédent d'exploitation à affecter de : 118 342.81€
- Un excédent d'investissement de : 130 312.34 €
- Report en fonctionnement (R002) : 118 342.81 €

#### 2023/007

##### Approbation du Compte de Gestion du

**Budget Lotissement exercice 2022** Votants : 9 - Suffrages exprimés : 9 (9 voix pour)

Considérant que les recettes et les dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

- **Approuve** le Compte de Gestion Lotissement dressé pour l'exercice 2022 par le receveur municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### 2023/008

**Approbation du Compte Administratif Lotissement 2022** Votants : 8 - Suffrages exprimés : 8 (8 voix pour)

- **Approuve le compte administratif Lotissement 2022**
- **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser**
- **Arrêté les résultats de clôture 2021 comme suit :**

<b>BUDGET LOTISSEMENT HT</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Recettes Nettes	14 311.62 €	14 311.62 €
Dépenses Nettes	14 311.62 €	14 311.62 €
Résultat Exercice 2022	<b>0</b>	<b>0</b>
Résultat reporté 2021	49 073.95 €	12 772.13 €
Résultat de Clôture 2022	49 073.95 €	12 772.13 €

#### 2023/009

##### Affectation des résultats 2022

**Budget Lotissement 2023** Votants : 9 - Suffrages exprimés : 9 (9 voix pour)

- Un excédent d'exploitation à affecter de : 49 073.95 €
- Un excédent d'investissement de : 12 772.13 €
- **Report en fonctionnement (R002) : 49 073.95 €**

➤ **Report en investissement (R001) : 12 772.13 €**

#### 2023/010

##### Approbation du Compte de Gestion du

**Budget Caveaux-Cimetière exercice 2022** Votants : 9 - Suffrages exprimés : 9 (9 voix pour)

Considérant que les recettes et les dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

➤ **Approuve** le Compte de Gestion caveaux-cimetière dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### 2023/011

**Approbation du Compte Administratif Caveaux-cimetière 2022** Votants : 8 - Suffrages exprimés : 8 (8 voix pour)

- **Approuve le compte administratif caveaux-cimetière 2022**
- **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser**
- **Arrêté les résultats de clôture 2021 comme suit :**

<b>BUDGET CAVEAUX CIMETIERE HT</b>	Fonctionnement	Investissement
Recettes Nettes	19 441.00 €	19 441.00 €
Dépenses Nettes	19 441.00 €	17 450.00 €
Résultat Exercice 2022	0	1 991.00 €
Résultat reporté 2021	- 0.20 €	2 359.00 €
Résultat de Clôture 2022	- 0.20 €	4 350.00 €

#### 2023/012

##### Affectation des résultats 2022

**Budget Caveaux-Cimetière 2023** Votants : 9 - Suffrages exprimés : 9 (9 voix pour)

- Un déficit d'exploitation de : - 0.20 € €
- Un excédent d'investissement de : 4 350.00 €
- **Report en fonctionnement (R002) : - 0.20 €**
- **Report en investissement (R001) : 4 350.00 €**

#### 2023/013

##### Signature de l'avenant n°1 lot- n°6 Plomberie Sanitaires - SARL Gapençaise de Chauffage

**Construction d'un bâtiment technique communal** Votants : 9 - Suffrages exprimés : 9 (9 voix pour)

Par délibération n°2022/49 en date du 20 septembre 2022, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à la construction d'un bâtiment technique communal avec la SARL Gapençais de Chauffage pour le Lot N°6 pour un montant de 8 295.80 € HT.

Afin de prendre en compte les modifications de certaines caractéristiques techniques du projet, notamment suite à la demande du bureau de contrôle APAVE afin de créer l'espace sanitaire au norme PMR le montant du marché doit être réajusté par avenant n°1 pour un montant d'une **moins-value de 872.51 € HT**.

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, Décide

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 avec la SARL Gapençais de Chauffage pour le lot n°6 «Plomberie Sanitaires » pour un montant total en moins- value de 872.51€ hors taxes (HT) portant le **montant total du lot n°6 à 7 423.29 € HT**.
- dit que les crédits sont inscrits au budget principal de la collectivité.

#### 2023/014

**Signature de l'avenant n°1 lot n°3 – Charpente métallique – couverture bardage – Fermetures – SARL BOREY - Construction d'un bâtiment technique communal** Votants : 9 - Suffrages exprimés : 9 (9 voix pour)

Par délibération n°2022/49 en date du 20 septembre 2022, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à la construction d'un bâtiment technique communal avec la SARL BOREY pour le Lot N°3 « Charpente métallique – couverture bardage – Fermetures » pour un montant de 137 905.10 € HT.

Afin de prendre en compte les modifications de certaines caractéristiques techniques du projet, notamment dû à la réalisation du plancher haut du local intérieur en structure métallique en remplacement de la structure

béton qui créait trop de contrainte après étude du bureau structure béton, le montant du marché doit être réajusté par avenant n°1 pour un montant d'une **plus-value de 4 580.00 € HT.**

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, Décide :

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 avec la SARL BOREY pour le lot n° 3 «Charpente métallique – couverture bardage – Fermetures » pour un montant total en plus-value de 4 580.00 € hors taxes (HT) portant le **montant total du lot n°3 à 142 485.10 € HT.**
- dit que les crédits sont inscrits au budget principal de la collectivité.

### 2023/015

#### Contrat d'entretien électromécanique de la station de pompage et de traitement de l'eau potable Votants

: 9 - Suffrages exprimés : 9 (9 voix pour)

Après consultation, l'entreprise CHLEAUÉ propose un contrat annuel de 650.00 € HT renouvelable par tacite reconduction comprenant la maintenance :

1/ Contrôle électromécanique des équipements :

Par une visite semestrielle (mois de mars et septembre) de contrôle du bon fonctionnement des équipements suivants :

- 2 pompes de relevage eau potable
- 1 pompe de forage
- 1 compresseur d'air
- 1 soufflante d'air
- 1 armoire de commande des équipements électromécaniques
- 1 équipement de gestion des alarmes (sofrel),

2/Les interventions hors du cadre du contrat :

- Du lundi au vendredi (hors JF) de 7h à 19h : 65€HT/h
- Du lundi au vendredi (hors JF) 19h à 7h : 90€HT/h
- Weekend et JF de 7h à 19h : 90€HT/h
- Weekend et JF de 19h à 7h : 120€HT/h

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** la proposition de la société CHLEAUÉ pour le contrôle du bon fonctionnement des équipements pour un montant annuel de 650.00 € HT, et accepte les montants des interventions hors du cadre du contrat

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance avec la société CHLEAUÉ avec renouvellement par tacite reconduction dès janvier 2023

- **Autorise** le Maire à mandater la somme correspondante prévue au budget.

### 2023/016

#### Convention d'autorisation et d'usage de site avec le SDIS 05 Votants : 9 - Suffrages exprimés : 9 (9 voix pour)

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire de signer une convention « d'autorisation et d'usage de site » avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes Alpes (SDIS 05), afin de déterminer les conditions d'utilisation et de fréquentation de sites ou de structures pouvant être utilisés.

Il expose les termes de la convention.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** la convention d'autorisation et d'usage de site avec le SDIS 05 afin de déterminer les conditions d'utilisation et de fréquentation de sites ou de structures pouvant être utilisés, consentie pour une durée de 4 ans et renouvelable pour une durée d'un an par tacite reconduction, sans pouvoir excéder une durée maximale de 4 ans.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS 05

Fin 20h00

*La modification du mode de publicité des actes des collectivités territoriales.*

*Le Maire suite à la réforme entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'ensemble des actes du Conseil Municipal (convocations, délibérations et procès-verbaux) sera publié sur le site internet de la Commune.*

*Le procès-verbal remplace le compte rendu et devra être signé par le Maire et le secrétaire de séance.*

*La convocation, la liste des délibérations et le procès-verbal seront en plus affichés.*

Le Maire  
Serge MAOUI



Le secrétaire de séance  
Lucienne BOUILLON